

Appel à solutions de l'OIT : innovation et compétences

**Prévenir le travail forcé en Afrique
grâce aux compétences et l'apprentissage
tout au long de la vie**

Appel à solutions de l'OIT : innovation et compétences

Prévenir le travail forcé en Afrique grâce aux compétences et l'apprentissage tout au long de la vie

1. Contexte

De nombreuses personnes en Afrique n'ont pas la possibilité de développer des connaissances et des compétences qui leur permettraient de gagner décemment leur vie et de trouver leur place dans la société - en particulier en période de crise sanitaire mondiale. Par conséquent, elles peuvent se retrouver vulnérables à certaines des formes les plus graves d'exploitation sur le marché du travail qui prévalent encore aujourd'hui, notamment le travail forcé. En 2016, l'OIT a estimé qu'à tout moment, il y avait en Afrique environ 3 millions d'hommes, de femmes et d'enfants travaillant dans des situations qu'ils ne pouvaient pas refuser ou quitter en raison de menaces, de violences, de coercition, de tromperie ou d'abus de pouvoir. Aucun pays n'est à l'abri et le travail forcé est présent dans de nombreux secteurs, notamment dans le travail domestique, l'agriculture, les mines et les carrières, la construction, la mendicité forcée et de nombreux domaines de l'économie urbaine informelle.

Des instruments internationaux récents ont mis l'accent sur la nécessité de s'attaquer aux causes du travail forcé et de garantir le plein respect de toutes les personnes concernées, en soulignant le rôle clé que doivent jouer l'éducation et la formation professionnelle sur ces deux fronts. Le plan d'action décennal de l'Union africaine pour l'éradication du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne en Afrique (2020-2030) définit les mesures que les États membres doivent mettre en œuvre pour faire en sorte que l'enseignement et la formation techniques et professionnels soient développés, améliorés et rendus accessibles, et que les systèmes d'apprentissage informels soient améliorés pour offrir de meilleures compétences aux jeunes, des protections sensibles au genre pour les droits du travail et la protection sociale, une protection contre le travail dangereux des enfants, et des systèmes fonctionnels de validation des compétences. Ces objectifs sont conformes aux priorités régionales énoncées dans la **Déclaration d'Abidjan**, telles que l'investissement dans le capital humain par le renforcement de l'éducation, de la qualification, de la requalification, du perfectionnement professionnel et de l'apprentissage tout au long de la vie.

Le potentiel des interventions en matière de compétences pour contribuer à l'autonomisation sociale et économique des personnes vulnérables ou en

situation de travail forcé est évident. Pourtant, il reste beaucoup à faire pour intégrer efficacement et systématiquement cette question dans les pratiques d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) dans les zones ou les secteurs économiques où le travail forcé est répandu. L'OIT reconnaît le rôle clé des organisations publiques, privées et de la société civile dans la promotion d'une approche innovante et inclusive des systèmes de compétences qui peut permettre de progresser vers la réalisation d'un travail décent pour tous. C'est pour cette raison que cet appel à solutions invite toutes les parties prenantes à proposer des idées, des solutions et des pratiques nouvelles et innovantes pour contribuer à la prévention du travail forcé en Afrique grâce aux compétences et à l'apprentissage tout au long de la vie.

2. Quel est le sujet de l'appel à solutions ?

Le **Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930**, souligne la nécessité d'éduquer et d'informer les personnes considérées comme particulièrement vulnérables au travail forcé et de prendre des mesures efficaces pour la réintégration des victimes, notamment à travers le développement des compétences.

En effet, l'éducation et la formation professionnelle peuvent jouer un rôle clé dans la lutte contre les facteurs individuels, structurels et communautaires qui favorisent le travail forcé et empêchent les personnes de "briser le cycle" de la vulnérabilité une fois qu'elles en sont victimes. Voici quelques exemples concrets de la manière dont la formation professionnelle peut réduire la vulnérabilité des individus au travail forcé :

- En fournissant aux travailleurs vulnérables des compétences adéquates et en les sensibilisant aux formes et aux risques du travail forcé pour les empêcher de se retrouver dans des situations de travail forcé, améliorer leur employabilité et réduire ainsi leur vulnérabilité aux chocs de revenus ;
- Dans les métiers fortement stigmatisés, souvent touchés par le travail forcé, en valorisant le travail à travers le développement des compétences et la certification afin d'améliorer la dignité et le respect des travailleurs par les employeurs et les communautés et de renforcer les droits du travail, les salaires, ainsi que les conditions de travail et de vie ;
- En fournissant aux victimes du travail forcé les compétences appropriées pour réintégrer un emploi dans de bonnes conditions de travail, ou créer leur propre entreprise et ne plus dépendre de recruteurs/employeurs sans scrupules.

Les solutions à cet appel devront aboutir à des changements positifs et durables à trois niveaux différents (individuel, structurel et communautaire) par le biais d'interventions innovantes en matière de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie, afin de contribuer à l'éradication du travail forcé dans des zones et/ou des secteurs économiques en Afrique où les populations vulnérables sont encore soumises à de telles formes d'exploitation.

3. Que recherchons-nous ?

L'OIT, à travers ce nouvel appel à solutions, recherche des entités ou des organisations à but non lucratif légalement reconnues ayant des idées et des solutions innovantes qui peuvent contribuer à la prévention du travail forcé en Afrique par le biais du développement des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie.

Ces solutions peuvent inclure des propositions pour :

- créer des nouveaux programmes de formation professionnelle ou améliorer les programmes existants afin de développer les compétences dans un secteur ou métier vulnérable et faciliter de meilleures conditions de travail, ou générer des alternatives en termes d'opportunités d'emploi dans les zones touchées par le travail forcé ;
- améliorer la promotion et l'accessibilité des programmes de formation professionnelle pour les groupes vulnérables et mettre en place des politiques inclusives pour réduire les risques d'abandon ;
- intégrer des cours complémentaires dans les programmes de formation professionnelle afin de sensibiliser aux risques et aux effets du travail forcé et de renforcer la résistance des apprenants à ce phénomène ;
- aider les formateurs et prestataires de formation à devenir des agents du changement pour prévenir et combattre le travail forcé au sein de leurs communautés ;
- renforcer les services d'orientation professionnelle et établir des partenariats pour faciliter l'orientation des victimes du travail forcé vers des programmes de formation professionnelle appropriés et d'autres services de soutien ;
- mettre en place des mécanismes de reconnaissance officielle des compétences des personnes vulnérables et des victimes du travail forcé qui ont acquis des savoirs et des compétences afin de leur fournir des certifications reconnues sur le marché du travail ;

- intégrer de nouveaux modes de développement et de délivrance des compétences pour les jeunes vulnérables ou victimes du travail forcé.

L'appel à solutions de l'OIT appuie la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) 4 de l'ONU, qui vise à assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous, ainsi que l'ODD 8, qui vise à promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. L'appel vise en particulier à accélérer les progrès vers la réalisation de la cible 8.7 des ODD, à savoir *"mettre fin à l'esclavage moderne, à la traite et au travail des enfants"*.

4. Qui peut postuler ?

Toute entité ou organisation à but non lucratif légalement reconnue, dotée d'une capacité contractuelle et enregistrée, qui existe depuis au moins deux années civiles avant la date limite de l'appel. Le candidat peut être enregistré en dehors de l'Afrique.

Par entité ou organisation à but non lucratif, nous entendons les agences gouvernementales, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les coopératives, les institutions d'éducation et de formation (y compris les écoles, les prestataires de formation publics et privés, et les universités), les ONG et les organisations de la société civile, les universités et autres institutions de recherche et d'éducation.

L'OIT se réserve le droit d'exercer une diligence raisonnable, notamment en contactant les références fournies et d'autres tiers pour confirmer l'éligibilité des participants et peut refuser d'accorder la subvention à un participant s'il y a suspicion d'irrégularité, d'activités frauduleuses, etc.

Nous acceptons tous les types d'innovations, c'est-à-dire les approches, projets, outils, technologies et partenariats innovants qui offrent des solutions contribuant à la prévention du travail forcé par le biais du développement des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie.

Nous acceptons les idées et les solutions à n'importe quel stade de développement. Il peut s'agir d'innovations à un stade précoce ou à un stade plus avancé. Il peut s'agir d'idées visant à améliorer, étendre et/ou promouvoir une solution déjà mise en œuvre. Elles peuvent être l'idée d'une seule organisation ou impliquer un effort de collaboration entre différents acteurs, tels que des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs. En cas de travail en équipe, un chef de projet doit être identifié pour coordonner les activités et rendre compte à l'OIT.

5. Que recevra le gagnant ?

La proposition gagnante recevra :

Soutien financier

Le projet gagnant recevra une subvention de 30 000 dollars (versée en monnaie locale et sur un compte bancaire au nom du candidat/de l'entité) pour mettre en œuvre la solution proposée.

La subvention sera versée en une seule fois.

L'OIT se réserve le droit d'ajuster, de suspendre, d'interrompre ou de retenir tout versement des fonds de la subvention à sa seule discrétion.

Participation à un laboratoire d'innovation de six mois

Par le biais de bootcamps et de mentorat à distance, la proposition gagnante recevra un soutien technique pour transformer ses idées en prototypes prêts à être mis en œuvre.

Le laboratoire d'innovation se déroulera en deux étapes :

1. Prototypage

Le programme a une durée maximale de six mois. Pendant cette période, un représentant de la solution gagnante, ainsi que des experts de l'OIT et de ses partenaires, participeront à des bootcamps organisés par l'OIT. Dans les bootcamps, les participants recevront une formation et un encadrement pour prototyper leur projet. Tout au long du processus, les participants communiqueront, débrieferont et partageront des documents et des retours d'information par le biais d'un laboratoire virtuel.

Les objectifs de la première phase du laboratoire d'innovation sont les suivants :

- Affiner la solution : Avec le soutien d'experts, le gagnant développera et affinera son idée et sa solution.
- Créer un prototype : L'innovateur recevra un soutien technique pour développer un prototype ou une version test de sa solution.
- Élaborer un plan d'action : À la fin du processus, l'innovateur élaborera un rapport final sur le prototype, comprenant un plan d'action et/ou un plan d'affaires pour son innovation.

Le processus et les méthodologies à utiliser dans le laboratoire d'innovation seront adaptés au stade de développement de la solution gagnante.

2. Pilote

Une fois le prototype développé, l'innovateur et ses partenaires testeront la solution par le biais d'un test pilote. Le Comité de pilotage de l'innovation en matière de compétences sera chargé de suivre ses progrès et son impact, en consultation avec les partenaires du projet. Le test pilote devra être réalisé dans un délai maximum de 12 mois. À la fin du test pilote, l'innovateur sera invité à présenter son prototype à une audience de partenaires nationaux et internationaux clés.

Visibilité mondiale

La proposition gagnante recevra une visibilité pour son idée et sa solution, y compris une invitation à un événement mondial pour présenter l'idée innovante à des partenaires et sponsors potentiels, des articles de presse dans les médias, des vidéos, entre autres.

Accès à un vaste réseau d'experts dans le domaine du développement des compétences

L'idée gagnante et les candidatures présélectionnées seront invitées à rejoindre le **Réseau mondial d'innovation en matière de compétences de l'OIT**. Grâce à ce réseau, les membres auront la possibilité d'échanger avec d'autres innovateurs et de partager leurs solutions avec les partenaires de l'OIT.

6. Que doit faire le gagnant ?

Pour recevoir la subvention, le candidat doit signer un **Accord de Subvention avec l'OIT**, qui comprend des clauses sur les droits de propriété intellectuelle, les exigences en matière de rapports financiers, les critères de décaissement des fonds, la résolution des litiges et les détails de la mise en œuvre de la solution proposée. Les bénéficiaires de la subvention sont, bien entendu, tenus de respecter les conditions stipulées dans la convention.

Comme condition préalable, avant d'être autorisé à signer un accord de subvention avec l'OIT, le gagnant doit produire, dans un délai de trois semaines, un plan de travail et un budget détaillés qui constitueront la base des principaux objectifs à atteindre. Le paiement final est subordonné à la réalisation satisfaisante de ce plan de travail détaillé.

7. Quels sont les critères d'éligibilité ?

En plus de ce qui précède, la proposition doit répondre aux critères suivants :

- La solution proposée répond à un besoin clair ;
- La solution proposée bénéficie du soutien et de l'engagement des principales parties prenantes du défi ;
- La solution proposée est soumise par une entité ou par une organisation à but non lucratif légalement reconnue et enregistrée en Afrique ou ailleurs ;
- Les participants sont disponibles et peuvent commencer la phase du laboratoire d'innovation à partir de novembre 2021.

8. Comment participer ?

Pour soumettre une proposition :

1. Consultez les critères d'éligibilité et les conditions de participation à l'appel, ainsi que l'**Accord de Subvention avec l'OIT** ;
2. Soumettez votre solution sur la plate-forme d'innovation de l'OIT avant le 15 septembre 2021 (minuit, heure de Genève). Pour soumettre une idée, vous devez vous inscrire et créer un compte d'utilisateur : <https://bit.ly/3a9kxwX>.

Si l'entité ou l'organisation possède déjà un compte, elle peut se rendre directement sur la page du défi : <https://bit.ly/3zdCHZu>.

Vous pouvez **aussi envoyer le formulaire de candidature rempli et les pièces justificatives à skills@ilo.org**.

Les candidatures peuvent être soumises en anglais et en français. Les participants recevront un courriel confirmant que leur candidature a été reçue. Les candidatures tardives ou incomplètes ne seront pas acceptées.

Les dates et les échéances de l'appel sont les suivantes :

10 juin 2021	Lancement de l'appel
15 septembre 2021	Date limite de soumission des idées
15 novembre 2021	Annnonce du gagnant
Novembre 2021	Début du laboratoire d'innovation
Novembre 2022	Fin du pilote

Si vous avez des questions concernant l'appel à solutions en général ou le processus de candidature, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : skills@ilo.org.

9. Comment les propositions seront-elles évaluées ?

Toutes les propositions seront évaluées par un panel indépendant, composé de spécialistes de l'OIT dans les domaines des compétences et de l'employabilité et des principes et droits fondamentaux au travail, d'experts externes en innovation et d'autres membres externes.

Toutes les propositions seront évaluées sur la base des critères suivants :

1) Valeur pour les priorités de l'OIT en matière de développement des compétences

- La solution développe une valeur ajoutée pour les priorités mondiales de l'OIT dans le domaine du développement des compétences ;
- Elle contribue ou génère de nouveaux résultats sociaux et économiques pour les bénéficiaires directs et les partenaires directs en général ;
- Elle contribue à la réalisation des ODD ;

2) Alignement sur la mission et l'expérience de l'OIT

- La solution montre comment elle s'appuiera sur le réseau et l'expertise de l'OIT dans les domaines du travail forcé et du développement des compétences ;
- Elle engage ou inclut les parties prenantes et les partenaires de l'OIT de manière nouvelle et différente ;

3) Innovation

- La proposition se concentre sur des questions de nature urgente ou qui n'ont pas été explorées auparavant ;
- Elle est substantiellement différente et créative (c'est-à-dire grâce à de nouvelles approches, de nouveaux outils ou de nouvelles méthodologies) et/ou ajoute de la valeur aux solutions existantes.

4) Impact potentiel

- L'idée ou la solution répond aux priorités et aux besoins des bénéficiaires identifiés ;
- Elle est attrayante pour les partenaires potentiels et a le potentiel de créer une synergie avec d'autres initiatives dans le pays ou dans la région de l'Afrique ;
- Elle a le potentiel de produire un changement positif et durable au niveau individuel, structurel et communautaire pour les populations vulnérables au travail forcé ;

5) Durabilité et potentiel de répliation

- Il y a une forte probabilité que les bénéficiaires (et/ou les activités) de la solution se poursuivent au-delà du soutien de l'OIT ;
- Elle a un potentiel d'extensibilité à d'autres territoires et/ou pays ;
- Elle peut générer et fournir des leçons précieuses pour le secteur ;

10. Quelles sont les exigences en termes de reconnaissance pour les produits résultant de la mise en œuvre de la solution ?

Les propositions retenues sont tenues de mentionner dans tous les documents développés et publiés (tels que les rapports, les brochures, les communiqués de presse, les vidéos, logiciels, les conférences, les séminaires, les blogs, les médias sociaux, etc.) que l'activité est mise en œuvre avec le soutien de l'OIT à travers son Mécanisme d'innovation pour les compétences en utilisant le logo du Mécanisme d'innovation pour les compétences de l'OIT et en mentionnant ce qui suit :

« Ceci ... a été produit/réalisé avec le soutien de l'Organisation internationale du travail par le biais de son Mécanisme d'innovation pour les compétences, organisé par le Service des compétences et de l'employabilité (SKILLS) ».

Toutefois, les propositions gagnantes ne peuvent en aucun cas, sauf accord préalable par écrit, utiliser le logo de l'OIT, ni celui de toute autre organisation partenaire du Mécanisme d'innovation pour les compétences de l'OIT.

11. Qu'est-ce qui est attendu de la solution gagnante ?

L'un des principaux objectifs de l'OIT est de documenter et de diffuser les leçons tirées du processus de développement et de mise en œuvre des solutions. Les gagnants seront donc invités à participer au processus d'analyse et de documentation afin de recueillir les enseignements tirés du travail d'innovation.

Ce processus comprend des rapports financiers et des mises à jour régulières sur le projet, ainsi que la possibilité pour le personnel et les consultants de l'OIT de collecter des données, des informations, des histoires et des témoignages, et de mener des études sur le terrain.

Les gagnants seront également invités à devenir des membres actifs du **Réseau d'innovation** en matière de compétences de l'OIT et à partager leurs expériences avec d'autres innovateurs, ainsi qu'avec ceux qui souhaitent en savoir plus sur le développement des compétences et l'innovation.

